

# **VOUS ÊTES PARENT ET VOUS AVEZ DES INQUIÉTUDES CONCERNANT VOTRE ENFANT ?**

Le service social en faveur des élèves de son établissement est à votre disposition pour vous rencontrer, vous conseiller et vous soutenir dans le respect du secret professionnel.

Vous pouvez rencontrer l'assistant social scolaire en prenant contact avec l'établissement de votre enfant.

**Votre situation familiale a des conséquences sur le comportement de votre enfant**

**Votre enfant ne veut plus retourner en classe**

**Vous vous interrogez sur vos droits**

**Le comportement de votre enfant vous inquiète, vous avez repéré chez lui des difficultés relationnelles**

**Vous êtes désemparés face à l'attitude de votre enfant**

